



Stewardship Ontario

**Dépôt du rapport de 2021
sur le rendement du
programme à l'OPRR**

1 avril 2022

TABLE DES MATIÈRES

Signature de l'administratrice	3
SECTION 1	
Rendement du Programme de la boîte bleue 2021	4
Rapport de 2021 sur le rendement du Programme de la boîte bleue	5
Contexte – Mis à jour en février 2022	5
Plan de transition du Programme de la boîte bleue	5
Responsables de la gérance – Inscription, dépôt de rapports et audit	6
Rendement du programme de réacheminement des déchets	6
Coût du programme	8
Développement de marchés	8
Recueillir davantage de matériaux d'usage domestique	8
Promotion et éducation	10
Campagne anti-contamination	10
Médias sociaux	10
SECTION 2	
Rendement du Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux 2021	11
Rapport de 2021 sur le rendement du Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux	12
Contexte	12
Sommaire de la cessation du Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux	12
Évolution des coûts de liquidation par rapport au budget	13
Responsables de la gérance – Inscription, dépôt de rapports et audit	15
Chaîne d'approvisionnement du programme	16
Accessibilité	17
Rendement du programme par rapport aux objectifs	18
Promotion et éducation	20
Site Web	20
Publicité	20
Médias sociaux	20
SECTION 3	
États financiers vérifiés de 2021	21

Signature de l'administratrice

L'administratrice d'Intendance Ontario a approuvé le dépôt du présent rapport à l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (OPRR), conformément aux exigences de la Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sue Lo', is positioned above the printed name. The signature is fluid and cursive.

Sue Lo
Administratrice
Stewardship Ontario



SECTION 1

Rendement du Programme de la boîte bleue 2021

Rapport de 2021 sur le rendement du Programme de la boîte bleue

Contexte – Mis à jour en février 2022

Intendance Ontario est désigné comme étant l'organisme de financement industriel responsable du Programme de la boîte bleue approuvé par le ministre le 22 décembre 2003 et entré en vigueur le 1er février 2004. Pour obtenir plus de renseignements, visitez le site Web d'Intendance Ontario et celui de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources.

www.stewardshipontario.ca
www.rpra.ca

Le 27 octobre 2021, Intendance Ontario a remis son rapport sur le rendement du Programme de la boîte bleue, ainsi que le barème des droits pour l'année 2022, aux responsables de l'intendance. La documentation pertinente, notamment un document de travail, une présentation et des foires aux questions de la rencontre, est publiée à www.stewardshipontario.ca/information-sessions.

Plan de transition du Programme de la boîte bleue

Intendance Ontario a continué de travailler pour satisfaire aux conditions établies pour l'approbation du plan de transition.

Intendance Ontario a reporté les plans visant à modifier la méthode d'établissement des droits pour y intégrer la différenciation des coûts des matériaux (condition no 1) après avoir mis l'accent sur une nouvelle proposition visant à simplifier l'établissement des droits et à éliminer la nécessité pour les responsables de l'intendance de déclarer les données sur l'approvisionnement du marché.

La proposition d'Intendance Ontario visant à traiter la condition no 2 (conflit d'intérêts) a été approuvée par l'OPRR le 31 mars 2021. Intendance Ontario examinera ce plan en 2022, avec la fermeture du Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux.

Le plan d'Intendance Ontario pour répondre à la condition no 3 a été retardé, ce qui a entraîné un changement important dans la relation d'Intendance Ontario avec la Canadian Stewardship Services Alliance (CSSA) lorsqu'on a annoncé que ses actifs seraient achetés par une société privée de gestion des déchets, et que celle-ci prévoyait établir une organisation de responsabilité des producteurs (ORP) sous le nom de Resource Recovery Alliance (RRA). Intendance Ontario a établi de nouvelles exigences concernant l'accès et l'utilisation des données confidentielles d'Intendance Ontario par la CSSA en réponse à l'annonce, tout en envisageant une demande de consentement au transfert de son contrat de services à la RRA. Ce consentement a ensuite été accordé avec l'assentiment de l'OPRR, sous conditions. Stewardship Ontario a reçu des directives supplémentaires de l'OPRR concernant la condition 3, qui reflétait l'octroi du consentement, et Stewardship Ontario les a soumises le 28 février 2022.

Stewardship Ontario a discuté avec le personnel de l'OPRR des contraintes auxquelles l'agence est confrontée pour respecter la condition n° 4. Une ébauche de plan a été soumise le 15 septembre 2021 et, à la suite de nouvelles directives de l'OPRR, Stewardship Ontario a soumis un plan révisé le 30 janvier 2022, pour examen.

Tous les aspects du plan de transition du Programme de la boîte bleue sont traités dans les délais et dans les limites du budget.

Responsables de l'intendance - Inscription, dépôt de rapports et audit

Au 31 décembre 2021, on comptait 1 800 responsables de l'intendance inscrits au Programme de la boîte bleue d'Intendance Ontario. En 2021, 1 372 rapports de responsables de l'intendance ont été présentés (contre 1 318 en 2020).

Les recettes issues des droits du Programme de la boîte bleue facturés pour 2021 s'élevaient à 147 527 971 \$ comparativement à 140 27 059 \$ pour 2020, ce qui représente une augmentation de 5,17 %. Les recettes issues des droits de 2021 de 147 527 971 \$ comparativement au budget de 2021 de 148 611 000 \$ représentent une diminution de 0,73 %. Veuillez prendre note que les rapports des responsables de l'intendance pour chacune des obligations des années antérieures et les changements aux rapports des responsables de l'intendance pour les années antérieures sont saisis dans l'année de rapport ou l'année du changement.

Les rapports des responsables de l'intendance ont été analysés afin de signaler les incohérences dans les rapports par rapport aux années antérieures. Lorsque des incohérences sont signalées, des activités de suivi sont entreprises pour confirmer les quantités déclarées et apporter des corrections au besoin. À la fin de 2021, les rapports des responsables de l'intendance représentant plus de 90 % des tonnes déclarées avaient fait l'objet d'une vérification et d'une révision sommaire.

Intendance Ontario utilise un cadre de vérification de la conformité conçu en collaboration avec Deloitte LLP et PwC, qui s'appuie sur les pratiques exemplaires adoptées par les autorités européennes à l'égard de la responsabilité élargie des producteurs (REP). Les critères de sélection des responsables de l'intendance qui doivent être soumis à une vérification exhaustive sont

conçus pour améliorer la confiance générale dans l'amélioration de la qualité des rapports. Quatorze vérifications de conformité touchant les rapports relatifs au papier à usage graphique et aux emballages de 2020 ont été entreprises à l'automne 2020. En raison du lancement à la fin de 2020, la plupart des vérifications de cette année ont été reportées à 2021. De plus, toute demande de rajustement soumis par un responsable de l'intendance portant sur un montant important fait l'objet d'une vérification indépendante par un tiers.

Rendement du programme de réacheminement des déchets

Le Programme de la boîte bleue appuie les activités de collecte et de mise en marché du papier à usage graphique et des matériaux d'emballage des municipalités et des collectivités des Premières nations de l'Ontario. Les municipalités perçoivent des sommes équivalentes à 50 % des coûts d'exploitation engagés en vertu du Programme de la boîte bleue.

Le taux de recyclage pour 2020 a augmenté par rapport à l'année précédente pour atteindre 59,9 %, en raison d'une augmentation des tonnes recyclées et d'une diminution des tonnes générées. L'accès aux programmes de recyclage est maintenu à des niveaux très élevés.

	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	Écart par rapport à l'année précédente (%)
Rendement en matière de recyclage								
Déchets recyclés (en tonnes)	756 984	729 906	780 555	822 979	836 227	852 437	884 504	3,7 %
Déchets produits (en tonnes)	1 263 401	1 274 310	1 296 207	1 342 017	1 340 947	1 332 544	1 361 930	-0,9 %
Taux de recyclage	59,9 %	57,3 %	60,2 %	61,3 %	62,4 %	64,0 %	64,9 %	2,6 %
Objectif de recyclage provincial	60,0 %	60,0 %	60,0 %	60,0 %	60,0 %	60,0 %	60,0 %	0,0 %
Population ayant accès au programme de papier à usage graphique et d'emballages	13 412 332	13 205 235	13 078 155	12 962 740	12 814 578	12 830 228	13 358 776	1,6 %
Déchets recyclés (en kilogrammes par habitant)	56,4	55,3	59,7	63,5	65,3	66,4	66,21	2,1 %
Rendement en matière d'accessibilité								
Nombre de ménages desservis	5 374 308	5 333 161	5 278 332	5 237 905	5 174 930	5 165 154	5 365 378	0,8 %
% de ménages ayant accès au programme de papier à usage graphique et d'emballages	94,8 %	94,0 %	94,0 %	94,4 %	94,6 %	95,3 %	97,3 %	0,7 %
Coût des activités de promotion et d'éducation par habitant	0,56 \$	0,62 \$	0,61 \$	0,56 \$	0,64 \$	0,58 \$	0,52 \$	-9,6 %
Sensibilisation des consommateurs	97,0 %	97,0 %	97,0 %	97,0 %	97,0 %	97,0 %	97,0 %	0,0 %

Coût du programme

Le coût net total déclaré du Programme de la boîte bleue par les municipalités et les coûts administratifs pour 2020 se sont élevés à 358,8 millions de dollars, une augmentation de 6,7 % par rapport à 2019, principalement en raison de l'augmentation des prix contractuels de la transformation, ainsi que de la diminution des revenus tirés des produits de base, alors que l'interdiction imposée par la Chine continue d'influer sur les prix de ces produits.

	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	Écart par rapport à l'année précédente (%)
Évolution des coûts								
Déchets recyclés (en tonnes)	756 984	729 906	780 555	822 979	836 227	852 437	884 504	3,7 %
Coût net*	358 836 370 \$	336 293 874 \$	299 307 268 \$	249 809 925 \$	258 540 366 \$	263 726 504 \$	252 936 907 \$	6,7 %
Coût net par tonne	474 \$	461 \$	383 \$	304 \$	309 \$	309 \$	286 \$	2,9 %
Coût net par habitant	27 \$	25 \$	23 \$	19 \$	20 \$	21 \$	19 \$	5,1 %
Déchets recyclés (en kilogrammes par habitant)	56,4	55,3	59,7	63,5	65,3	66,4	66,2	2,1 %

* Le coût net comprend 100 % des coûts liés à la chaîne d'approvisionnement, les recettes tirées des produits de base, les activités de promotion et d'éducation, la réglementation, le développement du marché et les coûts de gestion du programme.

Développement de marchés

Comme l'indique le plan de transition approuvé du Programme de la boîte bleue, il a été décidé de ne pas entreprendre de nouveaux projets de développement des marchés pendant la liquidation du programme. Cependant, Intendance Ontario a continué d'investir et de collaborer avec les municipalités dans des études sur la composition des déchets résidentiels ainsi que dans des études sur la composition des matériaux des installations de récupération de matériaux (IRM). Les points saillants de ce travail sont résumés ci-dessous.

Recueillir davantage de matériaux d'usage domestique

L'étude de la composition des déchets résidentiels de 2020-2021, en collaboration avec le Fonds

d'amélioration continue (FAC), s'est poursuivie tout au long de 2021. Ces études sont destinées à recueillir des données pour les acteurs de l'industrie et les municipalités sur les types de papier et de matériaux d'emballage qui sont triés par les résidents pour être recyclés. Les données recueillies dans le cadre de ces études ont fourni de précieux renseignements sur l'évolution dans l'assortiment des matériaux placés dans la boîte bleue. Ces renseignements sont utilisés par les municipalités et l'industrie dans le but de définir les exigences du programme et de contribuer à la communication avec les résidents, afin de bien gérer cette évolution dans l'assortiment des matériaux. Ces études sont réalisées quatre fois par année, ce qui correspond à chaque saison. Habituellement, ces études commencent à l'été (T3), mais en raison de la perte d'une saison causée par les fermetures liées à la COVID 19 dans les études de l'année précédente, elles commencent maintenant à l'automne (T4).

En 2020 et 2021, neuf municipalités ont participé aux études sur la composition des déchets. Un de ces emplacements était un site de collecte et trois municipalités ont également effectué des vérifications des déchets de logements multifamiliaux. Les trois saisons (hiver, printemps et été) des études sur la composition des déchets qui se sont déroulées en 2021 ont eu lieu sans retard lié à la pandémie de COVID 19 ou à tout autre problème. Tous les participants ont suivi les mesures de sécurité établies par le gouvernement de l'Ontario ou les municipalités afin d'atténuer tout risque de propagation ou de contracter la COVID 19.

La planification des études sur la composition des déchets pour 2021-2022 a été entreprise au cours du premier trimestre de 2021, de concert avec le Fonds d'amélioration continue (FAC). Neuf municipalités ont accepté de participer aux études, dont seulement une a effectué des vérifications des déchets d'immeubles d'habitation et de deux sites de collecte. L'approvisionnement des entrepreneurs tiers a été effectué au moyen d'une demande de propositions (DP) publiée en mai 2021. Comme la pandémie de COVID 19 a continué d'avoir une incidence sur les conditions de travail, Intendance Ontario a maintenu la clause des études de l'année précédente pour s'assurer qu'en cas de report des travaux, il n'y aurait pas de changement aux prix. Comme l'année précédente, les travaux ont été attribués à deux entrepreneurs : AET Environmental et Waste Reduction Group. Deux des municipalités ont rencontré d'importants problèmes logistiques au cours des étapes de la planification. Malheureusement, cela a entraîné l'abandon du volet multifamilial des travaux dans la ville de Vaughan et le retrait de la ville de Spanish (site de collecte). Les travaux sur le terrain pour la saison d'automne ont commencé en octobre et ont été achevés dans toutes les municipalités au plus tard en décembre 2021.

Les études sur la composition et la densité des matériaux (ECDM) de l'IRM sont menées chaque année par Intendance Ontario, en collaboration avec les IRM municipales, afin d'obtenir des données détaillées sur la composition des produits de l'IRM. Ces données sont utilisées dans le cadre du processus annuel d'établissement des droits et servent à déterminer le nombre total de tonnes de divers matériaux du Programme de la boîte bleue récupérés en Ontario chaque année. Intendance Ontario répartit le matériel pour les matières mélangées déclarées en fonction des données sur la composition des déchets. Bien que les mesures du rendement et des coûts du Programme de la boîte bleue soient principalement exprimées sous forme de mesures fondées sur le poids (c. à d. tonnes recueillies en proportion des tonnes produites, coût du matériel par tonne gérée et droits par kilogramme), il est tout aussi important de comprendre le volume de déchets individuels de la boîte bleue. L'ECDM intègre deux activités d'échantillonnage distinctes dans les installations participantes, où quatre ou cinq produits différents sont examinés. Dans la mesure du possible, les échantillons sont extraits des matériaux pré-compactés après le tri. Des matériaux compactés sont utilisés pour les échantillons dans le cas contraire. Les travaux d'échantillonnage sont habituellement prévus pour deux saisons (trimestres) différentes.

Les T1 et T2 sont normalement consacrés à la planification de l'étude, ce qui consiste à recruter des installations participantes, à embaucher les entrepreneurs pour effectuer les travaux et à élaborer le calendrier d'échantillonnage pour chaque installation. Le seul fait saillant dans les études dans les IRM de 2021 a été le report de la phase de planification jusqu'à l'été (T3), causé par l'augmentation du nombre de cas de COVID 19 au cours des deux premiers trimestres de l'année. Le résultat de ce retard est que le travail sur le terrain pour le programme de 2021 ne devrait avoir lieu qu'au début et à la fin de la saison d'automne (T4) ou être repoussé à 2022.

En 2021, il y avait six IRM participantes : Ville de Hamilton, Ville de London, Bluewater Recycling Association, Région de Waterloo, Quinte Waste Solutions et Ville d'Ottawa. Les entrepreneurs retenus pour les travaux étaient AET Environmental et Waste Reduction Group. Comme il a été mentionné, le plan pour les deux activités d'échantillonnage était de terminer l'une d'elles au début de l'automne (T4) et la deuxième à la fin de la même saison. Dans deux des installations (la Ville de Hamilton et Quinte Waste Solutions), il y a eu des problèmes de logistique et de calendrier, ce qui a mené au report des deux études au premier trimestre de 2022. De plus, en raison de conflits d'horaire, les deux études de la Région de Waterloo ont été reportées à 2022. Cela ne devrait avoir aucune incidence sur la qualité des données recueillies dans le cadre de ces études.

Promotion et éducation

Campagne anti-contamination

Intendance Ontario a continué d'appuyer les efforts des municipalités pour réduire la contamination dans les boîtes bleues résidentielles en créant une nouvelle campagne anti-contamination. La campagne visait à informer les résidents sur la façon de bien recycler et sur les articles qui peuvent être placés dans leur boîte bleue. Cette campagne a duré huit semaines, du 29 mai au 18 juillet 2021. Une version des Fêtes de la campagne a été diffusée pendant cinq semaines, du 24 novembre au 31 décembre 2021.

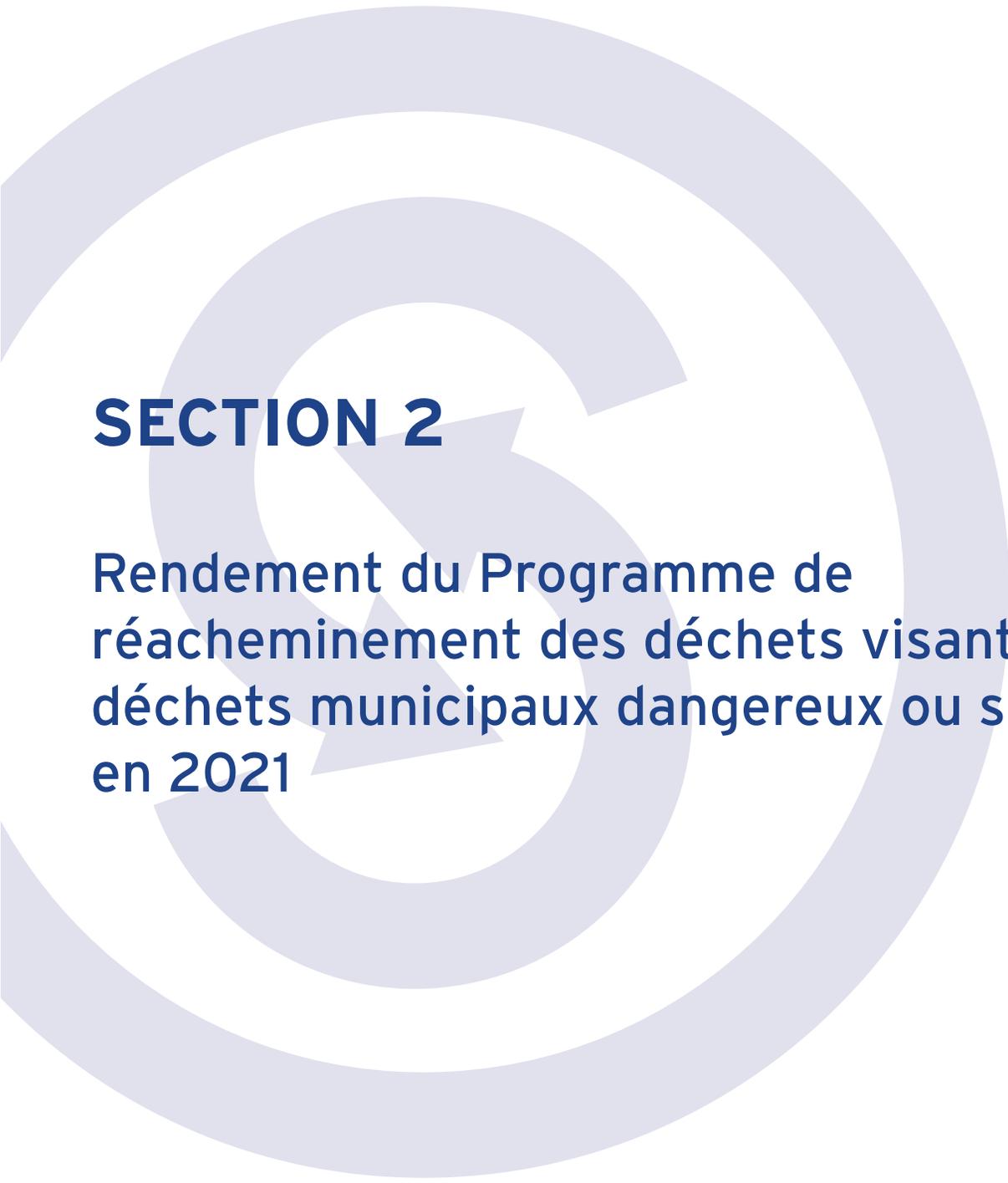
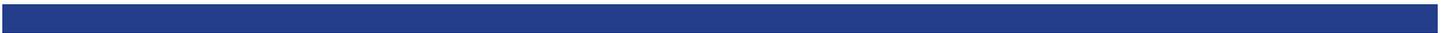


Résultats de la campagne « Lets do it right » (Faisons bien les choses) (du 24 mai au 18 juillet; du 29 novembre au 31 décembre) :

- 134 489 895 impressions au total;
- 11 997 visites de la page d'accueil de la campagne;
- 15 445 clics sur des publicités numériques;
- 3 966 publicités radio.

Médias sociaux

Intendance Ontario a continué à faire participer les résidents sur Twitter en leur fournissant des conseils et des rappels utiles sur le recyclage en 2021. Au cours de cette année, les messages Twitter d'Intendance Ontario ont généré plus de 48 165 impressions, 611 engagements et 73 clics de liens, à l'exclusion de la mobilisation de la campagne.



SECTION 2

**Rendement du Programme de
réacheminement des déchets visant les
déchets municipaux dangereux ou spéciaux
en 2021**

Rapport de 2021 sur le rendement du Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux

Contexte

Le Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux vise à recueillir les déchets municipaux dangereux ou spéciaux et à gérer ces matériaux jusqu'à leur fin de durée utile (recyclés ou mis au rebut de façon sécuritaire) conformément à la Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets.

Sommaire de la liquidation du Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux

Le 12 avril 2018, le ministre de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique (MEACC) a demandé à Intendance Ontario de mettre fin au Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux d'ici le 31 décembre 2020. Une fois le programme terminé, les matériaux recueillis dans le cadre de ce dernier seront gérés selon un cadre de responsabilité individuelle des producteurs en vertu de la Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire.

Divers changements et modifications ont été apportés aux directives du ministre avant et après l'approbation du plan de liquidation en décembre 2019, qui ont été approuvés et traités au besoin.

Le 29 avril 2021, Intendance Ontario a reçu l'instruction de prolonger le Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux de trois mois, ce qui a reporté la nouvelle date de liquidation au 30 septembre 2021.

Le 30 septembre 2021, Intendance Ontario a mis fin aux activités de la chaîne d'approvisionnement du Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux. Les fournisseurs de services approuvés avaient jusqu'au 15 octobre pour terminer les dernières collectes de tous les sites de collectes approuvés et jusqu'au 30 novembre pour soumettre toutes les factures à payer à Intendance Ontario.

Tout au long de 2021, Intendance Ontario a continué de consulter tous les responsables de l'intendance sur les activités de liquidation, notamment concernant les paiements des responsables de l'intendance, l'élimination des droits et l'exploitation de la chaîne d'approvisionnement, pour n'en nommer que quelques-unes. Pour en savoir plus sur les activités de liquidation du Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux, visitez www.stewardshipontario.ca/mhsw-windup.

Évolution des coûts de liquidation du programme par rapport au budget

La liquidation du Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux présentée en septembre 2019 comprenait une prévision des dépenses de liquidation (à l'exclusion des contingences et des coûts propres au matériel) de 5,291 millions de dollars sur une période de trois ans. Depuis la présentation de la liquidation du Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux, Intendance Ontario a continué d'ajuster les prévisions de dépenses de la liquidation en fonction des

dépenses réelles engagées et des changements apportés au processus de liquidation. À l'heure actuelle, Intendance Ontario prévoit une diminution des dépenses générales de la liquidation d'environ 150 000 \$ ou 3 % par rapport aux prévisions initiales de la liquidation, en se fondant sur les dépenses réelles de 2019, 2020 et 2021 et des prévisions révisées pour 2022. Plusieurs faits nouveaux ont eu une incidence sur les dépenses prévues de la liquidation.

MISE À JOUR SUR LA LIQUIDATION DU PROGRAMME DE RÉACHEMINEMENT DES DÉCHETS VISANT LES DÉCHETS MUNICIPAUX DANGEREUX OU SPÉCIAUX - PRÉVISIONS DES COÛTS (À L'EXCLUSION DES CONTINGENCES)

Catégorie de budget (en milliers de dollars)	Prévisions de la liquidation pour 2019	Chiffres réels, 2019	Prévisions de la liquidation pour 2020	Chiffres réels, 2020	Prévisions de la liquidation pour 2021	Chiffres réels, 2021	Prévisions de la liquidation pour 2022	Prévisions révisées de la liquidation
Élaboration et mise en œuvre du plan	996 \$	935 \$	1 231 \$	1 167 \$	895 \$	716 \$	723 \$	3 541 \$
Frais réglementaires (droits de l'OPRR)	450 \$	181 \$	450 \$	467 \$	610 \$	170 \$	225 \$	1 043 \$
Contingences								
<i>Généralités</i>					500 \$		500 \$	500 \$
<i>RH</i>					110 \$	8 \$		8 \$
Retenue de liquidation d'entreprise					50 \$	50 \$		50 \$
Total	1 446 \$	1 116 \$	1 681 \$	1 634 \$	2 165 \$	944 \$	1 448 \$	5 142 \$

En 2019, les dépenses liées à la liquidation ont été inférieures aux prévisions du plan, car les droits de l'OPRR connexes étaient considérablement inférieurs aux prévisions du plan et les coûts réels d'élaboration et de mise en œuvre du plan étaient d'environ 6 % inférieurs aux prévisions. Les dépenses générales de la liquidation en 2020 ont été affectées par plusieurs nouveaux événements. À la fin de 2019, Intendance Ontario a adopté, à la suite de l'approbation de l'OPRR, un nouveau plan d'atténuation des conflits d'intérêts afin de réduire au minimum les préoccupations en matière de conflits d'intérêts, car Intendance Ontario a assumé la responsabilité de la liquidation du Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux et du programme provincial de la boîte bleue. Bien que ces mesures relatives aux conflits d'intérêts aient eu une incidence minimale sur les dépenses générales du Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux en 2019, elles en ont augmenté les dépenses générales à l'avenir. En 2020, à la suite de l'approbation de la liquidation initiale du Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux, Intendance Ontario a également reçu des directives ministérielles supplémentaires concernant le versement des fonds résiduels et le paiement des fonds excédentaires aux organismes d'intendance de l'industrie. Les nouvelles directives ministérielles exigeaient qu'Intendance Ontario réévalue le financement du programme, mène de vastes consultations auprès des intervenants et soumette les modifications du plan à l'OPRR aux fins d'examen et d'approbation. Les changements imprévus dans les orientations de la liquidation ont fait augmenter les coûts de comptabilité, de politique et juridiques d'Intendance Ontario liés à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan de liquidation.

Bien que les coûts d'élaboration du plan de liquidation de 2020 d'Intendance Ontario soient inférieurs aux prévisions de la liquidation, malgré les pressions financières accrues susmentionnées, cela s'explique par le fait que certaines dépenses de liquidation liées au transfert et à la destruction des données qui devaient commencer en 2020 ont été reportées jusqu'en 2021. Ces coûts ont par la suite été reportés à 2022 en raison de la prolongation de trois mois du programme, du 30 juin 2021 au 30 septembre 2021. Par conséquent, les prévisions révisées pour les coûts d'élaboration et de mise en œuvre du plan de 2021 sont considérablement plus élevées que les prévisions initiales de la liquidation, et les coûts globaux d'élaboration et de mise en œuvre du plan de liquidation sont d'environ 10 % supérieurs à ceux prévus à l'origine. Les résultats réels pour 2021 se sont traduits par un écart inférieur aux prévisions de 1 221 000 \$ en raison de la réduction des coûts d'élaboration et de mise en œuvre du plan de 179 000 \$, de la réduction des coûts de réglementation de 440 000 \$, d'une réduction de 102 000 \$ par rapport au montant pour contingences des RH prévu et du report à 2022 du montant pour contingences de 500 000 \$, qui est décrit plus en détail ci-dessous.

Compte tenu des difficultés inhérentes à la projection des coûts du programme plusieurs années avant le début des activités, le budget général de la liquidation comprenait un montant pour contingences de 500 000 \$. Ce montant pour contingences équivalait à peu près à 10 % des dépenses générales prévues. À ce jour, bien qu'il y ait eu plusieurs événements imprévus depuis la présentation du plan de liquidation, les prévisions actuelles montrent une augmentation générale des dépenses de liquidation d'un peu moins de 3 %, ce qui se situe bien dans la fourchette des fluctuations des coûts du programme pour lesquelles le montant pour contingences a été créé. Si les montants pour contingences créés

pour faire face aux dépenses imprévues ne sont pas requis après la fin du programme, ils contribueront aux fonds résiduels qui seront versés aux responsables de l'intendance conformément à l'addenda approuvé sur les fonds résiduels du Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux.

Responsables de l'intendance - Inscription, dépôt de rapports et audit

Au 30 septembre 2021, on comptait 266 responsables de l'intendance inscrits au Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux. En 2021, 484 rapports de responsables de l'intendance ont été reçus (contre 934 en 2020). Cela était dû au nombre inférieur de rapports de responsables de l'intendance en 2021 par rapport à 2020 résultant de la fin du programme de batteries et au fait que les matériaux restants n'étaient opérationnels que pendant trois trimestres en 2021 contre quatre trimestres en 2020.

Les recettes issues des droits pour 2021 étaient de 3 963 778 \$, ce qui comprenait des réductions des droits liés à l'intendance totalisant 2 479 505 \$. Les réductions de droits en 2021 par catégorie de matériel étaient les suivantes : Antigène 80 000 \$, Conteneurs d'huile 1 357 258 \$, Filtres à huile 573 000 \$, Conteneurs pressurisés (réutilisables) 215 000 \$, Conteneurs pressurisés (jetables) 190 000 \$, Piles 8 737 \$, Engrais 6 700 \$, Solvants 47 400 \$ et Peintures 1 409 \$. Les recettes issues des droits de 2021 avant la réduction des droits de 2 479 505 \$ étaient de 3 963 778 \$ par rapport aux revenus de 2020 de 11 025 699 \$, avant la réduction des droits de 6 929 410 \$; une diminution de 64 %. Les recettes issues des droits de 2021 de 3 963 778 \$ comparativement au budget de 2021 de 2 698 662 \$ représentaient

une augmentation de 47 %, principalement en raison de l'augmentation des coûts de gestion du matériel liés à la liquidation du programme. Veuillez noter que les rapports des responsables de l'intendance pour chacune des obligations des années antérieures sont saisis dans l'année de rapport. Veuillez noter que les montants de réduction des frais mentionnés ci-dessus sont des montants bruts avant l'ajustement pour les revenus reportés. Veuillez vous reporter à la note 5 des états financiers audités 2021 ci-joints.

Chaque trimestre, les rapports déposés par les responsables de l'intendance sont analysés au moyen d'un outil d'analyse comparative, qui signale les incohérences d'un trimestre à l'autre, d'une saison à l'autre. Intendance Ontario examine les rapports où des incohérences sont signalées et exécutent un programme de suivi.

Intendance Ontario utilise un cadre de vérification de la conformité conçu en collaboration avec Deloitte LLP et PwC, qui s'appuie sur les pratiques exemplaires adoptées par les autorités européennes à l'égard de la responsabilité élargie des producteurs (REP). Les critères de sélection des responsables de l'intendance qui doivent être soumis à une vérification exhaustive sont conçus pour améliorer la confiance générale dans l'amélioration de la qualité des rapports.

Pour faciliter l'harmonisation administrative et les économies de coûts, Intendance Ontario participe au processus de vérification des responsables de l'intendance des Sociétés de gestion des huiles usagées du Canada (Used Oil Management Association, UOMA). Quatre cas d'examen du Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux ont été reportés de 2020 et ont été terminés par l'UOMA en 2021, tandis que deux sont toujours ouverts. Aucun nouveau dossier d'examen n'a été ouvert en 2021 en raison de la liquidation du programme.

Chaîne d'approvisionnement du programme

En 2021, Intendance Ontario a supervisé la chaîne d'approvisionnement inversée (collecte, transport et recyclage) des contenants pressurisés pour les trois premiers trimestres de l'année. Au cours des six dernières années, les activités de la chaîne d'approvisionnement pour les huit autres matériaux ont été transférées aux exploitants du Plan de service à l'industrie (PSI), puisque la majorité des responsables de l'intendance participent maintenant à leur programme. Toutefois, tous les responsables de l'intendance n'ont pas fait la transition vers ces PSI. C'est pourquoi Intendance Ontario a toujours l'obligation de fournir des services de recyclage en leur nom. Par conséquent, Intendance Ontario a conclu des ententes avec ces PGI afin de s'acquitter de leur obligation à l'égard de ces matières.

En raison de la pandémie de COVID 19, l'équipe des services sur le terrain a dû modifier la façon dont elle communique avec les fournisseurs de services, les municipalités et les partenaires des Premières Nations. L'équipe des services sur le terrain a été en mesure de rester en communication par courriel et téléconférence afin de réduire au minimum les déplacements et les visites sur place. Il était important pour Intendance Ontario de comprendre les répercussions sur les activités de la chaîne d'approvisionnement pendant la pandémie et de fournir de l'aide dans la mesure du possible. Bien qu'Intendance Ontario ait assisté à l'annulation de nombreux événements municipaux et à la fermeture des sites de collecte municipaux au public au début de l'année, la plupart des événements ont été reportés et les sites de collecte ont été rouverts dès que des procédures et des protocoles rigoureux ont été mis en place pour protéger le personnel et réduire au minimum la menace de la pandémie de COVID 19.

Parcs Ontario a également connu une baisse de fréquentation en raison de la fermeture des parcs au printemps et à l'été, ainsi que de l'annulation du camping de nuit à de nombreux endroits, ce qui a eu une incidence sur la collecte de contenants pressurisés jetables. Presque tous les fournisseurs de services ont continué à offrir des services de collecte, de transport et de traitement tout au long de 2021. Cela a contribué à soutenir le mouvement des matériaux et à compenser tout problème de stockage aux sites de collecte. Les visites sur place ont été annulées ou reportées dans la plupart des cas en raison de la pandémie de COVID 19 afin d'assurer la sécurité du personnel d'Intendance Ontario.

En raison de la liquidation du Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux le 30 septembre 2021, l'objectif des trois premiers trimestres était d'aider les fournisseurs de services, les municipalités et les partenaires des Premières Nations à comprendre les échéances qui les touchent et qui ont une incidence sur leurs activités, et les aider à élaborer des plans pour assurer la réussite de la collecte finale de tous les contenants pressurisés à tous les sites. Le matériel devait être recueilli à tous les sites de collecte approuvés au plus tard le 15 octobre, et toutes les factures devaient être soumises à Intendance Ontario au plus tard le 30 novembre. Comme il s'agissait des dernières collectes dans le cadre de ce programme, Intendance Ontario a enregistré un volume beaucoup plus élevé de matériel recueilli pendant cette période. Cela s'explique par le fait que les emplacements voulaient s'assurer que tous les matériaux soient ramassés, par le retrait du matériel excédentaire qui aurait pu provenir du stockage en raison de la COVID 19 de l'année précédente et par l'augmentation de l'utilisation des matériaux par les résidents, qui sont restés à la maison plus souvent.

Dans la plupart des cas, les collectes finales ont été effectuées dans les municipalités participantes et les Premières Nations avant la date limite du 15 octobre. Il n'y a eu que quelques exceptions où les municipalités n'ont pas pu respecter ces délais pour des raisons acceptables. Des prolongations ont donc été accordées. Il y a eu un problème important avec un fournisseur de services approuvé qui dessert une partie du programme de Parcs Ontario. Ce fournisseur de services n'a pas fourni une collecte finale adéquate aux sites qu'il dessert avant la date limite du 15 octobre. L'équipe des services sur le terrain a dû travailler avec diligence avec l'équipe de Parcs Ontario et le fournisseur de services pour veiller à ce que tout le matériel soit retiré du site dont ils étaient responsables lors de la collecte finale. Une prolongation pour la collecte a été accordée

jusqu'au 30 novembre 2021, ce qui correspond à la date limite pour la présentation des factures à Intendance Ontario. Le fournisseur de services a été en mesure de respecter le délai prolongé et d'offrir un niveau de service satisfaisant qui répond aux exigences de Parcs Ontario et d'Intendance Ontario avant le 30 novembre.

Accessibilité

Le tableau suivant indique l'accessibilité pour les consommateurs au Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux par type d'exploitant, en 2021 :

Réseau - Activité	Réel, 2021
Municipal – Site de collecte	88
Municipal – Événements	191
Automobile – Emplacements commerciaux ¹	-
Automobile – Emplacements de personnes faisant l'entretien de leur propre véhicule ¹	-
Retour au détaillant (R2R) ²	-
Programme incitatif pour les piles (programme BIP) ²	-
Parcs	107

¹Les sites de collecte d'antigel utilisé, de contenants d'huile et de filtres à huile sont sous l'autorité d'Automotive Materials Stewardship depuis le 1er avril 2012

²Depuis le 1er juillet 2020, Intendance Ontario ne gère plus de piles jetables.

Rendement du programme par rapport aux objectifs

Nombre de tonnes de déchets recueillis en 2021

Catégorie de matériaux	Disponible à la collecte ¹	Taux de collecte prévu (%)	Tonnes cibles ²	Nombre de tonnes recueillies (réel) ³	Taux de collecte réel (%) ⁴	Écart par rapport aux objectifs (en tonnes)	Année précédente (en tonnes)	Écart par rapport à l'année précédente (en tonnes)
Antigel	205	50 %	103	170	83 %	68	194	(24)
Engrais	S.O.	S.O.	2	1	S.O.	(1)	0	0
Contenants d'huile	511	52 %	266	487	95 %	221	642	(155)
Filtres à huile	519	85 %	441	341	66 %	(100)	714	(373)
Peintures et revêtements	4	77 %	3	1	33 %	(2)	3	(2)
Pesticides	-	57 %	-	-	S.O.	-	-	-
Contenants pressurisés (jetables)	532	46 %	245	406	76 %	161	304	102
Contenants pressurisés (réutilisables)	392	98 %	384	318	81 %	(66)	413	(95)
Piles jetables ⁵	-	40 %	-	-	S.O.	-	1 941	(1 941)
Solvants	82	46 %	38	8	9 %	(30)	5	3

¹Disponible pour la collecte utilise la quantité fournie sur le marché du T1 au T3 2019 au 1er juillet 2020.

²Les cibles de collecte annuelles (en tonnes) utilisent la quantité fournie sur le marché du T1 au T3 2019 au 1er juillet 2020.

³Le nombre réel de tonnes recueillies au cours des douze derniers mois représente la portion d'IO seulement.

⁴La part de marché IFO/ISO utilisée pour calculer les tonnes cibles (en utilisant les données de 2019, la dernière année complète d'informations d'exploitation, lorsque la cible doit être établie) est différente de la part de marché actuelle qui est utilisée lors de l'achat de tonnes réelles, ce qui se traduit par objectif de collecte non atteint pour les Filtres à Huile, les Peintures et Revêtements et les Solvants.

⁵Veuillez noter que le Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux a pris fin en le 30 juin 2020 en ce qui concerne le volet des piles jetables.

Rendement du programme par rapport aux objectifs

Nombre de tonnes réacheminées en 2021

Catégorie de matériaux	Disponible à la collecte ¹	Taux de collecte prévu (%)	Tonnes cibles ²	Nombre de tonnes recueillies (réel) ³	Taux de collecte réel (%) ⁴	Écart par rapport aux objectifs (en tonnes)	Année précédente (en tonnes)	Écart par rapport à l'année précédente (en tonnes)
Antigel	205	50 %	103	170	83%	68	194	(24)
Engrais	S.O.	S.O.	-	-	S.O.	-	-	-
Contenants d'huile	511	52 %	266	487	95 %	221	642	(155)
Filtres à huile	519	85 %	441	341	66 %	(100)	714	(373)
Peintures et revêtements	4	62%	2	1	18 %	(2)	2	(1)
Pesticides	-	S.O.	-	-	-	-	-	-
Contenants pressurisés (jetables)	532	46 %	245	406	76 %	161	304	102
Contenants pressurisés (réutilisables)	392	98 %	384	318	81 %	(66)	413	(95)
Piles jetables ⁵		28 %		-	S.O.	-	1 669	(1 669)
Solvants	82	6 %	5	0	0%	(5)	0	0

¹Disponible pour la collecte utilise la quantité fournie sur le marché du T1 au T3 2019 au 1er juillet 2020.

²Les cibles de collecte annuelles (en tonnes) utilisent la quantité fournie sur le marché du T1 au T3 2019 au 1er juillet 2020.

³Le nombre réel de tonnes recueillies au cours des douze derniers mois représente la portion d'IO seulement.

⁴La part de marché IFO/ISO utilisée pour calculer les tonnes cibles (en utilisant les données de 2019, la dernière année complète d'informations d'exploitation, lorsque la cible doit être établie) est différente de la part de marché actuelle qui est utilisée lors de l'achat de tonnes réelles, ce qui se traduit par objectif de collecte non atteint pour les Filtres à Huile, les Peintures et Revêtements et les Solvants.

⁵Veillez noter que le Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux a pris fin en le 30 juin 2020 en ce qui concerne le volet des piles jetables.

Promotion et éducation

Aperçu

À la suite de l'introduction du Règlement sur les produits dangereux et spéciaux (PDS) en juin 2021, les responsables du Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux ont terminé les travaux pour sa liquidation le 30 septembre 2021. Les initiatives de promotion et d'éducation soutenant le Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux sont destinées à accroître la sensibilisation, à favoriser les changements de comportement et à appuyer les sites de collecte (p. ex. sites et événements municipaux, retour au détaillant et partenaires des programmes d'encouragement) afin d'atteindre les objectifs de réacheminement des déchets.

Le Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux utilise la marque et le logo du programme de dépôt orange lorsqu'il fait la promotion du matériel du programme auprès des résidents. Comme le programme de dépôt orange a cessé ses activités le 30 septembre 2021, cette licence sera transférée à l'OPRR au plus tôt le 1er juin 2022, avec tous les autres documents connexes au programme de dépôt orange (médias sociaux, site Web, etc.).

Site Web

Le programme et le site Web de dépôt orange ont cessé leurs activités le 30 septembre 2021. Le site Web a été remplacé par une seule page de renvoi qui dirige les visiteurs vers les ressources hébergées par l'OPRR pour l'élimination des déchets ménagers dangereux ou spéciaux ou pour trouver des renseignements sur le Règlement sur les produits dangereux et spéciaux (PDS).

Le site Web du programme de dépôt orange (makethedrop.ca) a accueilli plus de 48 000 visiteurs en 2021, en baisse de 43 % par rapport à 2020. En 2021, il n'y a eu aucune campagne visant à diriger les résidents vers le site Web, qui fonctionne uniquement comme une page de renvoi depuis le 30 septembre 2021.

Publicité

Comme le programme de dépôt orange cessait ses activités le 30 septembre 2021, aucune publicité n'a été faite pour ce programme en 2021.

Médias sociaux

Les comptes Twitter et Facebook du programme de dépôt orange ont terminé toutes les activités le 30 septembre 2021 et seront transférés à l'OPRR à compter du 1er juin 2022. Ces comptes ont servi à informer les résidents au sujet des matériaux concernés par le programme de dépôt orange, ainsi qu'à promouvoir l'outil de localisation des sites de collecte et les activités de collecte présentés sur le site Web. Les publications du programme de dépôt orange sur Twitter et Facebook ont généré plus de 20 000 impressions, 522 engagements et 275 liens cliqués de janvier à septembre avant la cessation des activités, le 30 septembre 2021.



SECTION 3

États financiers audités de 2021

Stewardship Ontario

États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021

Stewardship Ontario

États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	2-3
États financiers	
Bilan	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État des résultats	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires aux états financiers	8-16



Tel: 416 865 0200
Fax: 416 865 0887
www.bdo.ca

BDO Canada LLP
222 Bay Street
Suite 2200, P.O. Box 131
Toronto, ON M5K 1H1 Canada

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de Stewardship Ontario

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Stewardship Ontario (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, les états de l'évolution de l'actif net, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires aux états financiers, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons avec les responsables de la gouvernance en ce qui concerne, notamment, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

BDO Canada LLP

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)
Le 21 mars 2022

Stewardship Ontario Bilan

Au 31 décembre	2021	2020
		(Note 5)
Actif		
Court terme		
Encaisse	16 315 043	\$ 24 910 238
Placements (Note 2)	27 192 732	19 619 113
Débiteurs et autres montants à recevoir (Note 3)	3 149 741	8 430 032
Charges payées d'avance et dépôts	31 487	25 505
	46 689 003	52 984 888
Placements (Note 2)	39 101 436	46 740 136
	85 790 439	\$ 99 725 024
Passifs et actifs nets		
Court terme		
Créditeurs et charges à payer	40 314 511	\$ 38 563 105
Produits reportés (Note 5)	666 017	811 018
Fonds d'amélioration continue (Note 6)	12 713 937	14 965 065
	53 694 465	54 339 188
Actifs nets		
Non grevés d'affectations	31 449 974	37 675 457
Grevés d'affectations internes (Note 7)	646 000	7 710 379
	32 095 974	45 385 836
	85 790 439	\$ 99 725 024

Au nom de l'administrateur :



Administrateur

Stewardship Ontario État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021

	Non grevés d'affectations	Grevés d'affectations internes	Total pour 2021
Solde, au début de l'exercice	37 675 457	\$ 7 710 379	\$ 45 385 836
Insuffisance des produits sur les charges pour l'exercice	(13 289 862)	-	(13 289 862)
Fonds de soutien lié au programme visant les DMDS (Note 7)	2 100 000	(2 100 000)	-
Fonds de développement des marchés du plastique (Note 7)	4 964 379	(4 964 379)	-
Solde, à la fin de l'exercice	31 449 974	\$ 646 000	\$ 32 095 974

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020

	Non grevés d'affectations	Grevés d'affectations internes	Total pour 2020 (Note 5)
Solde, au début de l'exercice	59 079 476	\$ 12 468 014	\$ 71 547 490
Insuffisance des produits sur les charges pour l'exercice	(26 161 654)	-	(26 161 654)
Transfert vers les actifs nets non grevés d'affectations (Note 7)	5 403 635	(5 403 635)	-
Réserve relative à la prorogation du programme visant les DMDS (Note 7)	(646 000)	646 000	-
Solde, à la fin de l'exercice	37 675 457	\$ 7 710 379	\$ 45 385 836

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Stewardship Ontario État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2021	2020
		(Note 5)
Produits		
Droits de gérance pour le programme des boîtes bleues	147 527 971	\$ 140 276 059
Droits de gérance pour le programme visant les DMDS	3 963 778	11 025 699
Réduction des droits de gérance pour le programme visant les DMDS (Note 8)	(2 334 503)	(4 727 373)
Revenus de placement (Note 9)	273 418	3 388 327
	149 430 664	149 962 712
Charges		
Programme des boîtes bleues		
Paiements de transfert aux municipalités	149 246 510	126 199 889
Fonds d'amélioration continue (Note 12 b)	-	26 556
Recherche et développement	91 089	18 049
Promotion et sensibilisation	384 723	395 545
Charges liées à la liquidation du programme	898 588	1 371 821
	150 620 910	128 011 860
Programme visant les DMDS		
Coûts directs de matériaux (Note 4)	2 063 166	8 036 698
Promotion et sensibilisation	-	48 722
Charges liées à la liquidation du programme	944 137	1 633 922
Transfert de l'excédent (Note 11)	-	28 188 089
	3 007 303	37 907 431
Charges communes		
Gestion des programmes (Note 4)	7 302 736	7 638 649
Office de la productivité et de la récupération des ressources (Note 10)	1 789 577	2 566 426
	9 092 313	10 205 075
Total des charges	162 720 526	176 124 366
Insuffisance des produits sur les charges pour l'exercice	(13 289 862)	\$ (26 161 654) \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Stewardship Ontario État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2021	2020
		(Note 5)
Flux de trésorerie (utilisés par les)		
Activités d'exploitation		
Insuffisance des produits sur les charges pour l'exercice	(13 289 862)	\$ (26 161 654) \$
Ajustements pour rapprocher l'insuffisance des produits sur les charges de l'exercice liées aux activités d'exploitation		
Composante hors caisse des revenus de placement	1 436 322	(1 195 887)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Débiteurs et autres montants à recevoir	5 280 291	(2 229 673)
Charges payées d'avance et dépôts	(5 982)	3 070
Créditeurs et charges à payer	1 751 406	(371 042)
Produits reportés	(145 001)	(8 996 548)
Fonds d'amélioration continue	(2 251 128)	(2 588 210)
	(7 223 954)	(41 539 944)
Activité d'investissement		
Acquisition de placements, déduction faite des charges	(1 371 241)	(1 440 168)
Diminution de l'encaisse au cours de l'exercice	(8 595 195)	(42 980 112)
Encaisse, au début de l'exercice	24 910 238	67 890 350
Encaisse, à la fin de l'exercice	16 315 043	\$ 24 910 238 \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Stewardship Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2021

1. Principales méthodes comptables

Un résumé des principales méthodes comptables de l'organisme est présenté ci-dessous.

a) Nature et activités de l'organisme

Stewardship Ontario est un organisme de financement industriel (« OFI ») créé en vertu de l'article 24 de la *Loi de 2002 sur le réacheminement des déchets* (« LRD ») dans le but de gérer des programmes de réacheminement des déchets. L'organisme a été officiellement constitué le 14 février 2003 en tant que personne morale sans capital-actions sous le régime de la province de l'Ontario. Il s'agit d'un organisme sans but lucratif et, par conséquent, il n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

Le 30 novembre 2016, le gouvernement a promulgué la *Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire* (« LRREC »), de même que la *Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets* (« LTRD »), qui remplace la LRD. En vertu de la LRREC, Réacheminement des déchets Ontario (« RDO ») a poursuivi ses activités sous un nouveau nom : Office de la productivité et de la récupération des ressources (« OPRR »).

Programme des boîtes bleues

Le premier plan du programme des boîtes bleues a été approuvé par le ministre de l'Environnement en décembre 2003. Les activités du programme ont commencé en février 2004.

Le 15 août 2019, la direction a reçu une lettre du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (le « Ministère ») qui demandait à l'organisme de transférer la gestion du programme des boîtes bleues aux producteurs de plastique et d'autres emballages. L'organisme devait présenter un plan de transition pour le programme des boîtes bleues au plus tard le 31 août 2020. Le plan de transition a été approuvé par l'OPRR le 23 décembre 2020. La transition du programme des boîtes bleues devrait commencer en juillet 2023 et les activités du programme devraient cesser d'ici la fin de 2025. Une liquidation suivra cette transition du programme des boîtes bleues.

Programme visant les DMDS

Le 11 décembre 2006, le Ministère a prescrit que les déchets municipaux dangereux ou spéciaux (« DMDS ») étaient des « déchets désignés » pour l'application de la LRD. Le Ministère a commandé la création d'un programme de réacheminement des DMDS par RDO ainsi que la désignation de l'organisme à titre d'OFI. Le Ministère a approuvé le plan du programme en novembre 2007. Les activités du programme visant les DMDS ont officiellement commencé le 1^{er} juillet 2008.

Le Règlement de l'Ontario 11/12 est entré en vigueur le 1^{er} avril 2012. Il stipule que l'organisme est tenu d'appliquer une méthode fondée sur les parts de marché pour recouvrer à la fois les charges d'exploitation continue et les déficits accumulés dans le cadre du programme. Cette méthode de recouvrement des coûts a pour but d'assurer la durabilité économique du programme.

La direction a reçu des lettres de la part du Ministère le 12 avril 2018 et le 11 décembre 2018. En vertu de l'alinéa 14 de la LTRD, le Ministère a demandé à l'organisme de liquider le programme de réacheminement des déchets visant les DMDS.

Stewardship Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2021

1. Principales méthodes comptables (suite)

a) Nature et activités de l'organisme (suite)

Le plan de liquidation a été approuvé par l'OPRR le 8 janvier 2020. Les activités dans le cadre du volet sur les piles à usage unique du programme visant les DMDS ont cessé le 30 juin 2020 et les activités du reste du programme des DSDM ont cessé le 30 septembre 2021.

b) Référentiel comptable

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

c) Comptabilisation des produits

Les droits de gérance pour le programme des boîtes bleues sont comptabilisés à titre de produits et sont calculés en fonction du tonnage déclaré par les responsables inscrits auprès de l'organisme. Les obligations et revenus liés au tonnage déclaré par les responsables de la gérance pour les exercices précédents qui découlent des activités d'application et de conformité sont comptabilisés si leur montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les droits de gérance pour le programme visant les DMDS sont comptabilisés selon la méthode de recouvrement des coûts une fois qu'ils sont engagés et si leur recouvrement est raisonnablement assuré. Les revenus découlant des activités d'application et de conformité sont comptabilisés à titre de produits si leur montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

L'organisme utilise la méthode du report pour la comptabilisation des produits, y compris ceux du fonds de développement des marchés du verre. Les montants reçus au titre des programmes sont comptabilisés comme produits lorsque les charges connexes sont engagées.

d) Instruments financiers

La valeur des placements à revenu fixe est fondée sur les cours des marchés à la fin de l'exercice. Les gains et pertes réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans l'état des résultats. Ces placements sont comptabilisés à la date de leur règlement et les coûts de transaction y afférents sont inclus dans l'état des résultats. De plus, ces placements sont présentés en fonction de leurs dates d'échéance contractuelles.

Sauf indication contraire, l'organisme évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à leur juste valeur et ultérieurement au coût après amortissement.

e) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les actifs et les passifs comptabilisés à la date des états financiers ainsi que sur les produits et les charges comptabilisés durant les périodes considérées. Les estimations importantes portent sur les tonnages non déclarés, le recouvrement des droits de gérance, les frais courus de post-recouvrement et l'évaluation des débiteurs. Les résultats réels pourraient différer des estimations les plus probables de la direction au fur et à mesure que de l'information supplémentaire sera disponible.

Stewardship Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2021

2. Placements

	2021	2020
Encaisse détenue auprès d'un courtier	3 496 461 \$	398 545 \$
Placements à revenu fixe	62 797 707	65 960 704
	66 294 168	66 359 249
Moins : Tranche à court terme	27 192 732	19 619 113
	39 101 436 \$	46 740 136 \$

Les placements à revenu fixe portent intérêt à des taux allant de 1,83 % à 3,95 % (2020 – de 1,83 % à 4,25 %) et viennent à échéance entre décembre 2022 et mai 2030 (2020 – entre décembre 2021 et avril 2030). Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021, la valeur marchande des placements a enregistré une diminution de 830 551 \$ (2020 – augmentation de 2 039 678 \$). Ce montant a été inclus dans les revenus de placement (Note 9).

3. Débiteurs et autres montants à recevoir

	2021	2020
Droits de gérance pour le programme des boîtes bleues et celui visant les DMDS	3 759 449 \$	9 157 703 \$
Autres	28 868	31 657
Provision pour créances douteuses	(638 576)	(759 328)
	3 149 741 \$	8 430 032 \$

Stewardship Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2021

4. Accords importants

a) Canadian Stewardship Services Alliance Inc. (« CSSA »)

En vertu d'un accord conclu avec CSSA, l'organisme concède sa propriété intellectuelle originale, c'est-à-dire son système d'information d'entreprise, et les brevets y afférents en sous-licence à CSSA moyennant une contrepartie de 1 650 000 \$. Cet accord arrive à échéance en 2023 et est assorti d'une option de renouvellement pour une période additionnelle de cinq ans.

L'organisme a conclu un accord de services de gestion de cinq ans avec CSSA, entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2014. Cet accord porte sur la gestion, le soutien administratif et technique ainsi que sur d'autres services et installations aux fins d'activités administratives, d'activités techniques et de présentation d'information. Le 1^{er} janvier 2019, l'accord a été modifié pour être prolongé de trois ans. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2021, l'organisme a engagé pour ces services des frais de 4 657 271 \$ (2020 - 6 280 742 \$) qui ont été inclus dans les charges de gestion des programmes et les charges liées à la liquidation du programme. Au 31 décembre 2021, les crédettes et charges à payer incluent un montant de néant \$ (2020 - 486 969 \$) lié à ces services.

En 2019, certains membres du conseil d'administration de CSSA siégeaient également au conseil d'administration de l'organisme et représentaient environ 25 % de sa composition jusqu'au 26 septembre 2019. À cette date, l'organisme a présenté un plan d'atténuation des conflits d'intérêts pour assurer son indépendance pendant sa liquidation. La CSSA et l'organisme n'ont plus de membres du conseil d'administration en commun. Plus de précisions sont fournies à la Note 1 a).

Au cours de l'exercice, CSSA a conclu un accord daté du 11 novembre 2021 avec Resource Recovery Alliance Inc. (« RRA ») pour qu'elle acquiert la quasi-totalité des actifs, des passifs et des activités de CSSA. À la suite de l'acquisition, l'accord de service de gestion avec CSSA a été confié à la RRA. En vertu de cet accord, des charges totalisant 1 051 367 \$ (2020 – néant \$) ont été payées à RRA et sont incluses dans les charges de gestion des programmes à l'état des résultats.

b) Automotive Materials Stewardship Inc. (« AMS »)

Le 2 février 2017, l'organisme a conclu un accord de chaîne d'approvisionnement avec AMS, nouvel organisme dont le programme faisait auparavant partie du programme visant les DMDS. AMS se concentre sur la gestion des déchets de liquides antigel, de contenants d'huile et de filtres à huile. En vertu de l'accord de chaîne d'approvisionnement, l'organisme doit acheter auprès d'AMS sa part de marché de crédits de tonnage pour chaque matériau du secteur de l'automobile (liquides antigel, contenants d'huile et filtres à huile). Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2021, en vertu de cet accord, l'organisme a engagé des frais de 624 100 \$ (2020 - 1 719 238 \$) qui sont inclus dans les coûts directs de matériaux pour le programme des DMDS. Au 31 décembre 2021, les crédettes et charges à payer relativement à ces services s'élevaient à néant \$ (2020 - 62 662 \$).

Au cours de l'exercice, en vertu du Règlement sur les produits dangereux et spéciaux et du nouveau cadre de réglementation, AMS est devenu un organisme de responsabilité du producteur (« ORP »). Au 30 septembre 2021, les activités du programme visant les DMDS de l'organisme et de l'AMS ont cessé.

L'organisme et AMS n'ont pas de membres du conseil d'administration en commun..

Stewardship Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2021

5. Produits reportés

	2021	2020
Programme des boîtes bleues		
Fonds de développement des marchés du verre	666 017 \$	666 017 \$
Programme visant les DMDS		
Produits reportés	-	145 001
	666 017 \$	811 018 \$

Les produits reportés du programme des boîtes bleues représentent les ressources non utilisées et grevées d'affectations externes au fonds de développement des marchés du verre. Les engagements liés au fonds de développement des marchés du verre sont décrits de manière plus détaillée à la Note 12 a).

Le plan de liquidation approuvé du programme visant les DMDS et ses modifications subséquentes prévoyait des dispositions afin que l'organisme verse les fonds excédentaires du programme visant les DMDS aux responsables de la gérance et aux organismes de gérance industrielle afin de réduire les droits pour le reste du programme.

Au cours de l'exercice 2020, les fonds ont été versés aux organismes de gérance industrielle au moyen de réductions des droits et de transferts de l'excédent et ils ont été comptabilisés dans l'état des résultats. Il a ensuite été déterminé que les produits reportés de la facturation par anticipation de 2012 auraient dû être partiellement rajustés en fonction des réductions des droits et des transferts de l'excédent, puisqu'ils constituent des fonds redistribués aux organismes de gérance industrielle. Par conséquent, un rajustement des chiffres comparatifs de l'exercice précédent a été comptabilisé pour tenir compte d'une diminution de 2 202 037 \$ des réductions des droits, d'une diminution de 6 794 511 \$ du transfert de l'excédent et d'une diminution correspondante de 8 996 548 \$ par rapport au solde des produits reportés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020, ce qui a entraîné une réduction correspondante de l'insuffisance des produits sur les charges pour l'exercice et une augmentation des actifs nets non grevés d'affectations de 8 996 548 \$ au 31 décembre 2020.

Au 31 décembre 2021, le solde des produits reportés pour le programme visant les DMDS a été réduit à néant \$ en raison de la réduction des droits de 145 001 \$ distribuée aux organismes de gérance industrielle à l'exercice de 2021.

6. Fonds d'amélioration continue (« FAC »)

Aux exercices précédents, l'organisme devait retenir une partie de son obligation au titre des boîtes bleues municipales pour le compte du FAC. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le fonds, se reporter à la Note 12 b). Le FAC est géré par des tiers et, selon les besoins, demande à l'organisme de libérer les fonds.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2021, le FAC a dépensé 2 251 128 \$ (2020 - 2 811 260 \$) en activités d'amélioration continue. Les fonds détenus par l'organisme pour le compte du FAC sont inclus dans l'encaisse.

Stewardship Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2021

7. Actifs nets grevés d'affectations internes

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Fonds de soutien	- \$ 2 100 000	\$
Fonds de développement des marchés du plastique	- 4 964 379	
Fonds pour la prorogation du programme visant les DMDS	646 000	646 000
	646 000 \$	7 710 379 \$

Les administrateurs ont reconnu la nécessité de constituer un fonds de soutien pour permettre à l'organisme d'exercer ses activités sans but lucratif et de satisfaire à toutes ses obligations. Au cours de l'exercice, les administrateurs ont autorisé le transfert de 2 100 000 \$ (2020 - 5 403 635 \$) du fonds de soutien aux actifs nets non grevés d'affectations.

Les administrateurs ont également autorisé la constitution d'un fonds de développement des marchés du plastique pour investir dans des infrastructures et des activités de développement de ces marchés et, à cette fin, ont grevé un montant d'affectations internes. Au cours de l'exercice, les administrateurs ont autorisé le transfert de 4 964 379 \$ du Fonds de développement des marchés du plastique aux actifs nets non grevés d'affectations.

Les administrateurs ont autorisé l'établissement du Fonds pour la prorogation du programme visant les DMDS afin de couvrir l'augmentation des dépenses générales liées à la liquidation découlant de la prorogation potentielle du programme. En 2020, les administrateurs ont approuvé un transfert de 646 000 \$ des actifs nets non grevés d'affectations vers le fonds pour la prorogation du programme visant les DMDS.

8. Réduction des droits de gérance

Le plan de liquidation approuvé du programme visant les DMDS et ses modifications subséquentes prévoyait des dispositions afin que l'organisme verse les fonds excédentaires du programme visant les DMDS aux responsables de la gérance et aux organismes de gérance industrielle afin de réduire les droits pour le reste du programme.

Stewardship Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2021

9. Revenus de placements

	2021	2020
Revenu d'intérêts	1 597 509 \$	2 087 385 \$
Revenu de dividendes	112 230	105 055
Perte sur vente de placements	(394 440)	(637 001)
	1 315 299	1 555 439
Ajustement de juste valeur	(830 551)	2 039 678
Frais de placements	(211 330)	(206 790)
	273 418 \$	3 388 327 \$

10. Office de la productivité et de la récupération des ressources

Dans le cadre des accords régissant le programme des boîtes bleues et celui visant les DMDS, l'organisme est tenu de percevoir des droits pour couvrir les activités des programmes de même que les charges propres aux programmes et communes à l'OPRR pour la surveillance des programmes.

11. Transfert de l'excédent

Au cours de l'exercice 2020, conformément aux conditions de l'OPRR énoncées dans l'annexe au plan de liquidation visant les DMDS relatives au transfert des fonds excédentaires des organismes de gérance industrielle, l'organisme a versé des fonds excédentaires de 18 616 100 \$ à AMS et de 16 366 500 \$ à l'Association pour la Gestion Responsable des Produits du Canada. La charge du fonds excédentaire a été réduite de 6 794 511 \$ relativement à la comptabilisation des produits reportés de la facturation par anticipation (Note 5).

12. Engagements

a) Fonds de développement des marchés du verre

Le plan du programme des bacs bleus s'est engagé à verser 2 901 525 \$ au fonds de développement des marchés du verre. Ce montant est tiré des apports des responsables de la gérance du verre. Au 31 décembre 2021, la charge engagée par l'organisme s'élève à 2 235 508 \$ (2020 - 2 235 508 \$) et le solde restant est affecté aux projets de développement des marchés du verre.

Stewardship Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2021

12. Engagements (suite)

b) Fonds d'amélioration continue (« FAC »)

Le FAC accorde aux municipalités des subventions et des prêts pour favoriser l'efficacité des programmes de recyclage au moyen des boîtes bleues et des systèmes afférents. Le FAC a été créé pour soutenir des projets permettant de trouver et de mettre en place des pratiques exemplaires, d'évaluer et de tester des technologies émergentes, d'appliquer des solutions novatrices pour commercialiser davantage de matériaux acceptés dans les boîtes bleues et de faire la promotion de gains d'efficacité de coûts applicables dans toute la province. Chaque année, l'OPRR détermine le montant de l'obligation municipale annuelle financée par les responsables de la gérance membres de l'organisme qui est versée au FAC. Les montants non utilisés sont comptabilisés au titre du FAC (Note 6). Au 31 décembre 2021, le financement approuvé pour des projets et les engagements y afférents au titre du FAC représentent environ 1 783 045 \$ (2020 - 4 839 438 \$) du solde total du fonds, qui est de 12 713 937 \$ (2020 - 14 965 065 \$).

13. Exposition aux risques et gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédures pour gérer les risques liés aux instruments financiers afin de réduire au minimum les effets négatifs sur la performance financière. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que l'organisme n'est pas exposé à des risques importants de taux d'intérêt, de change ou de crédit découlant de ses instruments financiers. Les paragraphes suivants décrivent brièvement l'évaluation par la direction de chacun de ces risques.

a) Risque de crédit :

Les instruments financiers potentiellement exposés au risque de crédit sont l'encaisse, les placements ainsi que les débiteurs et autres montants à recevoir. La direction estime que son exposition au risque de crédit découlant de l'encaisse est négligeable, car l'organisme détient des dépôts en espèces auprès d'une grande banque canadienne. La direction estime que son exposition au risque de crédit découlant de ses placements est négligeable, étant donné que l'organisme investit dans des titres émis par le gouvernement fédéral ou provincial, des obligations de sociétés, des titres garantis par des banques à charte, des certificats de placement garanti ou des fonds communs d'actions et d'obligations. Les débiteurs et autres montants à recevoir ne font l'objet d'aucune concentration importante et sont évalués régulièrement aux fins de recouvrement. De plus, leur valeur comptable représente l'exposition maximale de l'organisme au risque de crédit. La provision pour montants irrécouvrables, autres débiteurs et prêts à recevoir de l'organisme s'élève à environ 638 576 \$ (2020 - 759 328 \$).

Stewardship Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2021

13. Exposition aux risques et gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

b) Risque de taux d'intérêt :

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt découlant des fluctuations de taux d'intérêt qui est fonction des taux en vigueur au moment du renouvellement des titres à revenu fixe. Pour gérer son exposition à ce risque, l'organisme investit principalement dans des titres à revenu fixe (titres émis par le gouvernement fédéral ou provincial, titres garantis par des banques à charte ou fonds communs d'actions et d'obligations) et dans l'encaisse ou des instruments du marché monétaire, comme le détermine son gestionnaire de portefeuille et conformément à la politique de placement de l'organisme. De plus, l'organisme a échelonné les échéances des placements à long terme dans son portefeuille.

c) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme ne puisse pas honorer ses obligations au fur et à mesure de leur échéance. Les deux programmes gérés par l'organisme comportent des risques considérablement différents en ce qui concerne la capacité à prévoir et à contrôler les dépenses. La direction fait le nécessaire pour que les fonds de roulement liés au programme des boîtes bleues et à celui visant les DMDS soient suffisants pour répondre aux obligations pour lesquelles les produits à court terme des programmes à eux seuls ne suffiraient pas. Comme le permettent les règlements de l'Ontario régissant le programme visant les DMDS, l'organisme peut imputer les coûts réels aux responsables de la gérance, ce qui réduit considérablement les risques liés au délai entre la réception et le versement des paiements au titre du programme visant les DMDS (Note 1 a)), et le programme a cessé ses activités le 30 septembre 2021.

Ces risques n'ont pas changé depuis l'exercice précédent.

14. Incidence de la COVID-19

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré que l'écllosion du coronavirus (« COVID-19 ») était désormais considérée comme une pandémie, ce qui a engendré des perturbations importantes des économies canadienne et mondiale. Comme la pandémie de COVID-19 continue d'évoluer, la direction surveille de près la situation afin de déterminer l'incidence qu'elle aura sur sa situation financière, ses liquidités, son exploitation, ses fournisseurs, son secteur et sa main-d'œuvre.

Bien que l'organisme continue d'exercer ses activités, il est impossible d'estimer avec certitude la durée ou les répercussions de cette situation, y compris son incidence sur ses résultats financiers au cours des prochaines périodes.